



Le Journal de MALAUSSENE



La lettre du Maire

Malaussénoises, Malaussénois,

Voilà dix mois qui se sont écoulés depuis mars 2020, et avec mon équipe municipale, nous n'avons pas encore pu vous réunir, faute au COVID19, pour vous remercier vivement de la confiance que vous m'aviez accordée en votant une liste complète de femmes et d'hommes, qui s'investissent pour continuer à vous rendre la vie heureuse et agréable comme pour les années passées.

La crise sanitaire liée au « COVID19 » et les dégâts causés par la Tempête ALEX nous ont privés de réunions publiques qui me manquent profondément, de ce contact humain avec vous !

La neige qui est agréable à regarder tomber et qui enchante beaucoup plus nos enfants, perturbe plus à long terme notre vie active, par le gel sur les routes, que le loisir qu'elle nous procure !

Bien que nous ne soyons pas encore sortis de toutes ces contraintes difficiles, je suis confiant et optimiste pour cette année 2021 qui va nous permettre une stabilité dans toute la commune, grâce à vous tous !

Rétablir :

1 – L'accès routier (cimetière, haut du village, les écarts)

2 – Canal de l'Adous (eau arrosage, pompage et eau potable)

Ce sont les deux critères de vie les plus importants dans notre commune.

Pour ce qui est de l'avenir de la commune ce petit compte rendu va vous donner un aperçu de l'évolution actuelle et à venir.

Chers Administrés, c'est surtout avec vous que la volonté que nous mettons dans l'investissement de la commune est plus forte.

C'est pour cela que je vous souhaite cette année 2021 pleine de courage, de santé et de prospérité.

Bonne Année à tous.

Le Maire,

M. Jean-Pierre CASTIGLIA.

Votre Conseil Municipal

Jean-Pierre CASTIGLIA
Maire
Président du CCAS
Délégué à la CCAA—SICTIAM—SDEG



Domicilié à Malaussène
Membre des Commissions :
Finances
Urbanisme
Marchés et appels d'offres

Bernard GAUTHIER
1^{er} Adjoint



Domicilié à Malaussène
Membre des Commissions :
Finances
Travaux
Marchés et appels d'offres

Christian COSTE
2^{ème} Adjoint



Domiciliée à NICE
Membre des Commissions :
Finances
Urbanisme
Animations

Sylvia GAHLIN
3^{ème} Adjoint



Domicilié à Malaussène
Membre du CCAS
Membre des Commissions :
Urbanisme
Travaux
Marchés et Appels d'offres
Animations

Cyril PALANCA
Conseiller Municipal



Domicilié à Malaussène
Membre des Commissions :
Travaux
Animations

Joël ZAMPINI
Conseiller Municipal



Domiciliée à Malaussène
Membre du CCAS
Membre des Commissions :
Ecole et périscolaire

Edith CHARVET— ARTHEMISE
Conseillère Municipale



Domiciliée à Malaussène
Membre des Commissions :
Finances
Ecole et périscolaire

Corinne MERCIER
Conseillère Municipale



Domicilié à Malaussène
Membre des Commissions :
Travaux
Marchés et Appels d'offres

Jérémy LELARD
Conseiller Municipal



Domiciliée à Malaussène
Membre du CCAS
Membre des Commissions :
Ecole et périscolaire
Animations

Stéphanie COSTE
Conseillère Municipale



Domicilié à Malaussène
Membre du CCAS
Membre des Commissions :
Urbanisme
Ecole et périscolaire

Sébastien CANAVESE
Conseiller Municipal

Votre Mairie



Journal de Malaussène n° 1- Janvier 2021

téléchargeable sur le site de la commune :
www.malaussene.fr

OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Du Lundi au Vendredi :

- le matin de 10h à 12h
- l'après-midi sur RDV de 14h à 17h (sauf Mercredi)

Tél : 04.93.05.34.00

Fax : 04.93.05.34.08

E-mail : mairie-malaussene@wanadoo.fr

Site web : www.malaussene.fr

L'agence postale est ouverte au public tous les jours de 10h à 12h

Les Commissions Municipales

Commission de contrôle des révisions des listes électorales

Mme BLANQUET Marie
(nommée par le tribunal de grande instance)

Mme BRANDINELLI Jeanine
(nommée par la préfecture des AM)

Mme CHARVET-ARTHEMISE Edith
(Conseillère Municipale)

Commission Communale des Impôts Directs (Nommés par les Impôts)

Mme BLANQUET Marie

Mme LEDUC Sabine

M. TOCHE Francis

M. STRUGO Jacques

M. LELARD Jeremy

M. RELEVAT Robert

Les membres du CCAS

Membres élus :

M. CANAVESE Sébastien

Mme CHARVET— ARTHEMISE Edith

Mme COSTE Stéphanie

M. PALANCA Cyril

Membres extérieurs :

Mme BLANQUET Marie

Mme BRANDINELLI Jeanine

Mme FUYATIER Joëlle

Mme TATEOSSIAN Valérie

RESTAURANT Lu Tuorch

Nous avons reçu le 1er juillet dernier les restaurateurs : M. et Mme FIORUCCI Patrick. Ces derniers nous ont exposé qu'ils rencontraient des difficultés financières liées au contexte sanitaire actuel malgré les aides accordées par la Commune (non facturation des loyers en période de confinement et réduction des loyers pour les mois de juin et juillet).

Ils ont donc décidé de nous quitter fin août 2020. Nous avons mis en place le service de restauration scolaire, géré par la Communauté de Communes Alpes d'Azur dans l'auberge Communale. Les repas sont livrés par la Société ELIOR.

Nous espérons pouvoir rouvrir le bar—restaurant « Lu Tuorch » dès que certains travaux auront été réalisés et à la fin de la période scolaire.

Pour 2021 - Bon à savoir

Civisme et respect des autres

*Le civisme est l'affaire de tous,
C'est le seul moyen de vivre bien
ensemble, en harmonie.*

C'est pourquoi nous nous permettons de rappeler ces quelques règles de base :

Animaux

Nos animaux de compagnie ne doivent pas souiller les espaces publics. Il revient donc à chacun de ramasser leurs besoins.

Stationnement

Nous sommes conscients que trop de places de stationnement manquent au Village depuis les travaux de réhabilitation de la Mairie et depuis la tempête ALEX qui nous a privés des places en haut du village et au parking des Vignes.

Nous vous demandons d'être patients car dès le printemps nous espérons faire des travaux de remise en état de la route du cimetière.

Cependant, nous vous demandons de faire au mieux pour éviter de stationner sur l'aire de retournement de la Place et le long de la RD 326 aux endroits les plus étroits, car le véhicule de la SDA qui effectue le salage des routes, ne peut plus faire de manœuvres ou même circuler.

Nouveaux containers

La CCAA a mis en place de nouveaux containers qui ne font l'unanimité en ce qui concerne leur fonctionnement.

Nous faisons continuellement des réclamations auprès de la CCAA qui semble dépassée .

Nous espérons tous que le service va s'améliorer

Encombrants

Le service de ramassage des encombrants a été suspendu.

Nous vous demandons de bien vouloir les amener à la déchetterie de Puget Théniers qui est ouverte

**du mardi au samedi de 8 à 11 heures 45
et 14 à 16 heures 45.**

LE RECENSEMENT CITOYEN ou MILITAIRE

Recensement citoyen ou militaire :

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics.

Jeunes nés entre le 01/01/ 2005 et le 31/03/2005

Déclaration en Mairie du 1er janvier au 31 mars 2021

Jeunes nés entre le 01/04/2005 et le 30/06/2005

Déclaration en Mairie du 1er avril au 30 juin 2021

Jeunes nés entre le 01/07/2005 et le 30/09/2005

Déclaration en Mairie du 1er juillet au 30 Septembre 2021

Jeunes nés entre le 01/10/2005 et le 31/12/2005

Déclaration en Mairie du 1er octobre au 31 décembre 2021

REAAM (Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour)

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence de l'eau et l'assainissement a été confiée à la REAAM (smiage).

Nous pouvons constater leur efficacité d'intervention surtout pendant les intempéries des 2 et 3 octobre 2020.

Les quartiers Sciaminier—Toroné—Pouraciers— Bourina— Oasis ont été privés d'eau pendant 4 jours car les conduites ont été arrachées. Nous ne pouvons que les féliciter d'avoir pu rétablir si rapidement l'alimentation en eau.

Pour le village, ils ont dû faire appel au SDIS pour remplir les bassins d'eau pour éviter la pénurie.

En attendant que le service soit rétabli, ils ont organisé le portage de bouteilles d'eau potable pour tous les administrés .



Les travaux réalisés et engagés en 2020

Réhabilitation de la Mairie et changement de l'implantation de l'ascenseur

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie arrivent presque à leurs termes. Nous en sommes à la phase de la pose du carrelage et aux peintures. Nous espérons une fin des travaux pour avril 2021. L'ascenseur a été déplacé à l'arrière du bâtiment. L'accès PMR (personne à mobilité réduite) pour la Mairie se fera à partir de la Promenade des Marronniers.

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour les travaux de la structure béton de la cage de l'ascenseur qui va être composé d'une paroi vitrée pour avoir une vue sur la vallée quand il sera emprunté.

Construction salle polyvalente

Les travaux qui ont pris du retard (Covid—tempête ALEX—Neige) sont toujours en cours. Le gros œuvre est terminé. Nous espérons que le bâtiment sera terminé pour cet été pour pouvoir en profiter et pour y installer la cantine scolaire à la rentrée de septembre 2021. En effet, nous avons pris la décision de transférer le service de restauration scolaire dans la salle polyvalente. La salle qui était réservée à ce service dans le restaurant communal, ne correspondait plus aux normes en terme de surface (34 enfants inscrits à la rentrée 2020 pour une pièce de 30 m²) et surtout en cette période où un protocole sanitaire doit être respecté pour accueillir les enfants. Cette salle pourra recevoir 130 convives avec de grandes baies vitrées. Nous espérons que ce bâtiment répondra aux attentes des Malaussénois.

Requalification de la voirie au droit de l'ascenseur

La commune a été éligible au programme départemental de voirie Communale. Nous avons obtenu une aide de 81 275 €uros en 2020. L'appel d'offres vient d'être lancé pour ces travaux qui consistent à réaménager l'entrée du village au niveau de la sortie de l'ascenseur (Route des Marronniers).

Ces aménagements ont été sollicités par la SDA Cians Var à l'occasion du dépôt de la déclaration préalable pour l'ascenseur. Ceux-ci concernent la sécurité des usagers en sortie d'ascenseur par la création d'un trottoir, la requalification des places de stationnement, le déplacement de la borne incendie.

Le bâtiment du WC public va être complètement réhabilité. Le poteau d'éclairage public défectueux derrière la Mairie va être changé ainsi que la remise aux normes de l'éclairage sur la route des Marronniers qui ne fonctionnait depuis le début des travaux du bâtiment de la Mairie.

Remise en état de la piste forestière village RD 6202 et piste de Condamines

La remise en état de la piste forestière du Village à la RD 6202 a été réalisée par FORCE 06. Celle-ci a été reprofilée par la DFCI avec l'aide de l'entreprise BERMONT qui nous a fait don de 9 000 tonnes de ballaste 40-80 et de granulats (route GNT grave non traitée). Cela représente une somme considérable. Un grand Merci à cette entreprise Familiale : BERMONT & Fils pour son aide financière et aux Sapeurs Forestiers pour le travail qu'ils ont accompli.

La piste des Condamines a été également améliorée : agrandissement du passage menacé par l'effondrement de celle-ci et remise en état du départ de la piste après le passage de la tempête ALEX.

TEMPÊTE ALEX : RECONSTRUCTION

Une catastrophe sans précédent a frappé notre commune les 2 et 3 octobre 2020 et beaucoup d'autres communes du Département. Heureusement, aucun blessé, ni perte humaine n'ont été à déplorer sur la Commune. Mais au lendemain, nous avons pu tous constater l'étendue des dégâts causés par cette tempête.

La commune a demandé l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène inondations et coulée de boue (arrêté interministériel n°INTE2026671A du 7 octobre 2020, paru au journal officiel du 8 octobre 2020) et l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de mouvement de terrain (arrêté interministériel n°INTE2031566A du 23 novembre 2020, paru au journal officiel du 3 décembre 2020).

Dès le samedi 3 octobre, des entreprises de notre commune se sont mobilisées spontanément pour aider les administrés sinistrés à dégager les accès et habitations.



Nous avons également réquisitionné des nombreuses entreprises. Celles-ci ont permis très rapidement de rendre l'accessibilité des quartiers impactés par les laves torrentielles :

- Déblaiement et évacuation des matériaux, bucheronnage, élagage, création d'un passage pour les engins sur la voie de chemin de fer autorisé par la CP, à proximité de la voie d'accès existante (passage sous le pont de trop faible gabarit et envahi par les eaux du vallon du Serse),
- Reprofilage du vallon du Serse sur plusieurs centaines de mètres pour éviter les débordements en direction des habitations, et du vallon des Gravières ou ravin de Petrus réalisé en urgence pour un bon écoulement des eaux en cas de nouvel évènement,
- déblaiement en urgence de la route du cimetière ou chemin des vignes pour évacuer les véhicules stationnés et enclavés sur la partie haute du village, évacuation de la boue à l'intérieur du cimetière, déblaiement des véhicules ensevelis sur le parking du cimetière.

Nous remercions encore une fois les entreprises : SPINELLI – PALANCA SERVICES, Ets BALARD, SAS DALMASSO Frères, MERCURIO Bâtiment, et l'entreprise PRATICO pour le travail effectué en urgence.

L'entreprise BERMONT a mis gratuitement à disposition auprès de la Commune un engin de chantier « DUMPER » pendant 5 jours pour l'évacuation des matériaux. Nous la remercions pour son aide si précieuse .

Il est de même pour M. PAIRE Sébastien, M. JAUFFRET Guy, FORCE 06, les Sapeurs Pompiers, USC7 de Brignoles, ISATIS pour leur aide et leur soutien.



Nous avons également contacté un bureau d'études (Cabinet TPFi) pour qu'un estimatif des travaux soit réalisé au plus vite.

Le montant des dégâts de la Commune éligibles à la dotation de solidarité s'élève à 925 091.70 €EUROS HT (soit 1 110 110 €euros TTC). Ceux-ci comprennent la remise en état des infrastructures routières : Route du Toroné, Route de Sciarnier, Route du Cimetière et le parking des Vignes, les travaux effectués en urgence (150 010 €euros HT), le Reprofilage (déblaiement – évacuation - busage) du vallon de la Fubia, la remise en état du Canal d'arrosage de l'Adous (réparation du canal effondré et des zones fragilisées).

Les contrats d'assurance pour les collectivités ne prennent pas en charge les infrastructures routières, murs de soutènement, sépultures, plantations, écoulements des eaux. Il nous a fallu effectuer des demandes de subventions auprès de l'état au titre de la dotation de solidarité, de la Région PACA, et du département des Alpes-Maritimes, le plus rapidement possible.

Nous venons d'être dotés d'une aide du Département : 647 564 €, de la Région Paca de 231 273 €euros, et d'une avance de l'Etat pour les travaux d'urgence de 52 183 €euros.

Nous pouvons dès à présent envisager l'avenir de notre commune et l'ensemble des travaux avec beaucoup plus de sérénité.

TEMPÊTE ALEX : RECONSTRUCTION

TRAVAUX CANAL DE L'ADOUS



L'ancienne Municipalité avait lancé un programme (237 660 €uros HT) de réhabilitation du canal qui avait été subventionné par la Région PACA à hauteur de 50 000 €uros dans le cadre de la valorisation du patrimoine, et par le Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 70 676 €uros.

Nous avons modifié le projet initial et lancé l'appel d'offres. L'entreprise PRATICO a été retenue pour la chantier qui devait débiter vers la mi-octobre. Suite aux dégâts qui ont été causés par la tempête ALEX, les travaux n'ont pu commencer. Une évaluation des travaux supplémentaires a été réalisée par notre Maître d'Œuvre (Cabinet TPFi). Ceux-ci s'élèvent 110 000 €uros HT.



Nous allons lancer l'appel d'offres très rapidement pour les travaux supplémentaires afin de rétablir l'eau d'arrosage le plus rapidement ce que nous espérons au printemps.

Monsieur le Maire fait un appel à la population, aux associations pour une action d'urgence et économique du nettoyage du canal d'arrosage qui est notre source de vie.

Cette action sera menée comme nous l'avons toujours fait et sera plus importante : la tempête ALEX a fait beaucoup de dégâts d'atterrissages et autres. Si nous faisons cette action de solidarité, la facture de remise en état sera moins onéreuse.

Quand la date de cette journée de nettoyage sera officielle, je souhaite qu'un grand nombre de femmes et d'hommes soient présents en prenant les mesures de protection adaptées à l'épidémie COVID 19. Les participants seront invités à s'enregistrer auprès de M. le Maire (0608690144) uniquement qui organisera cette journée de travail.

REMISE EN ETAT DE LA ROUTE ET DU PARKING DES VIGNES

La route du cimetière, le parking des Vignes, l'entrée du cimetière ont subi de nombreux dégâts évalués à 570 000 €uros HT par le Cabinet TPFi

L'entreprise PRATICO a œuvré pendant une semaine après le sinistre pour dégager les véhicules enclavés en haut du village et au parking. De plus, le cimetière qui a été envahi de boues, a été nettoyé très rapidement pour que celui-ci soit accessible pour la Toussaint.

L'appel d'offres pour la remise en état de la route et du parking va être lancé pour que les travaux soit réalisés au plus vite.

REMISE EN ETAT DE LA ROUTE DU TORONE AINSI QUE DE L'AIRE DE RETOURNEMENT

Les travaux réalisés en urgence ont permis de rétablir les accès de chacun en quelques jours.

Cependant, certaines portions ont été très dégradées par les flots et le ravinement. Une opération de remise en état de la chaussée et de l'aire de retournement (enrochement ou mise en place de gabions) a été évaluée pour un montant de 84 217.60 €uros HT. L'appel d'offres sera également lancé au plus vite.

Pour la conduite d'eau potable qui relie le bassin primaire sciamnier au village, en passant par la Gare, une plateforme devra être réalisée et bétonnée sur le vallon de Petrus (Gravières) pour préserver la conduite.



AIRE DE RETOURNEMENT ROUTE DU TORONE

TEMPETE ALEX HABITATIONS SINISTRÉES

EVALUATIONS BATIMENTAIRES

Suite à la tempête ALEX, une première expertise bâtiminaire a été réalisée par la DDTM et RTM pour les habitations sinistrées. Des arrêtés de périls ont été pris, à la demande de la cellule bâtiminaire de la DDTM, pour plusieurs maisons.

Une classification par couleur a été réalisée suivant le degré de gravité des dégâts constatés pour chaque habitation.

Dans une deuxième phase, l'Etat (DDTM) a retenu un bureau d'études qui a pour objectif d'apporter une assistance technique bâtiminaire auprès des communes sinistrées. A partir des conclusions du rapport du bien expertisé, la commune sera invitée à maintenir les arrêtés de périls ou à lever certains arrêtés.

Fonds BARNIER— Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Nous sommes en attente d'un rapport de la DDTM et des nouvelles expertises bâtiminaires pour la mise en œuvre du Fonds BARNIER.

Ce fonds permet de financer des acquisitions amiables de biens sinistrés par des aléas naturels.

Ces mesures d'acquisition sont soumises au respect d'une première condition préalable : les biens bâtis concernés doivent bénéficier d'une garantie « catastrophe naturelle » liée à l'assurance contractée.

Nous tiendrons les personnes concernées de l'avancée de ces expertises.

Mise en place du dossier FARU (Fonds d'aide au relogement urgence)

A la suite de certains arrêtés de périls, nous avons été amenés à prendre les dispositions nécessaires au relogement en urgence des personnes sinistrées qui ne bénéficient pas d'aides pour le relogement de leurs assurances.

La commune a élaboré des dossiers FARU pour la prise en charge des loyers pendant une période de 6 mois.

Une aide a été sollicitée auprès de l'Etat au titre du FARU qui nous permettra de financer la totalité des frais engagés.

AMIP : ASSOCIATION MALAUSSENOISE DE PREVENTION CONTRE LES INCENDIES DE FORETS ET DE DEVELOPPEMENT DU PASTORALISME

L'association étant en sommeil depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal avait décidé d'effectuer une réunion de l'Assemblée Générale le 19 septembre dernier pour le renouvellement du bureau et élire un nouveau Président.

Malheureusement à cette réunion, aucun candidat ne s'est présenté.

Compte tenu de l'utilité pour notre commune de l'existence et l'activité de cette association qui a encore beaucoup d'autres projets à mener, nous invitons tous les Malaussénoises et Malaussénois intéressés à se manifester auprès de la Mairie pour relancer l'activité de l'AMIP.

Les projets 2021

VOIE DE DESENCLAVEMENT

Lors de la tempête, les quartiers impactés et sinistrés ont été enclavés par la montée des eaux du vallon du Serse. Le gabarit trop étroit sous le pont des chemins de fer ne permet pas le passage d'engins de chantier.

Les populations du quartier ont été évacuées en pleine nuit à pied par les secours.

Des travaux, notamment : la reconstitution du vallon de la Fubia, l'évacuation des matériaux des maisons impactées et sinistrées, nécessitant des gros engins de chantier vont devoir être réalisés. Dans ce cadre, nous avons lancé l'étude d'une voie de désenclavement des quartiers en urgence (accessible aux poids lourds).

Cette voie longerait la voie des Chemins de Fer de Provence depuis le quartier l'Ablé sur 500 mètres environ pour rejoindre la route de Sciaminier au niveau de la route de l'Oasis.

Ce projet a déjà été présenté à Monsieur le Sous - Préfet Montagne lors de sa visite sur site le 23 décembre dernier, pour valider sa faisabilité en urgence ainsi que son financement.

L'estimatif de ce projet s'élève à 1 655 775 €uros HT. Des aides ont été sollicitées pour financer cette opération.

BUSE SOUS LE PONT DE LA CP

Nous avons réitéré notre demande auprès de la Région PACA pour le financement et la réalisation au printemps d'un caniveau béton permettant de doubler le débit d'eau du vallon du Serse au niveau du passage sous la voie ferrée qui est l'accès principal au quartier impacté.

BATIMENT DE LA GARE DE MALAUSSENE

La Région voulait démolir la Gare de Malaussène pour créer un parking. La commune a demandé l'arrêt de ce projet en proposant l'acquisition de ce bâtiment et sa réhabilitation en étudiant la création de places de parkings.

BORNES ELECTRIQUES

Une opération est menée par la Communauté des Communes Alpes d'Azur pour installer des bornes électriques dans les communes intéressées. La Commune de Malaussène s'est inscrite dans ce programme et des aides ont été sollicitées auprès de la Région PACA.

AMENAGEMENT DU BAR RESTAURANT LU TUORCH

Des travaux de transformation du local actuel de la cantine en laboratoire Pizzeria et autres services vont être effectués, sans changer le service du Bar restaurant. Nous espérons pouvoir réaliser une ouverture entre les deux salles (cantine et restaurant) pour plus de commodités .

CCAS

Le précédent mandat, sous la Présidence de Joseph SATURNO, Maire s'est achevé aux élections municipales de mai 2020.

Depuis, de nouveaux membres font partie de la nouvelle équipe du CCAS sous la Présidence du nouveau Maire, Jean-Pierre CASTIGLIA.

La pandémie du COVID 19 a frappé de plein fouet l'ancienne municipalité et la nouvelle.

D'un commun accord, les deux édiles ont décidé d'acheter et de distribuer des paniers de légumes et de fromages de Sébastien PAIRE, pendant le premier confinement et ce, à deux reprises pour les plus de 70 ans, résidant sur la Commune (63 paniers).

Cette pandémie a énormément perturbé tous nos habitants qui étaient loin de se douter que la tempête ALEX viendrait déstabiliser le village en Octobre. De nombreux dégâts et sinistres, aux conséquences irréversibles sont venus se rajouter aux angoisses profondes causées par le COVID.

Une forte mobilisation aussi bien technique (à la demande du Maire) que sociale et solidaire s'est mise en place pour les sinistrés.



Des colis alimentaires ont été donnés aux habitants des écarts : banque alimentaire de Villars sur var, et aide de M. CASTIGLIA Jean-Pierre sur ses deniers personnels.

La générosité des Malaussénois s'est transformée en dons au CCAS qui ont été remis équitablement aux personnes sinistrées (11).

De nombreux colis et autres nous sont parvenus de la Métropole, de la Sécurité Civile de Narbonne, des villes de Cannes, du Cannet, de Malauccène, de l'association des Maires des AM, du Comité des Fêtes de Malaussène, de particuliers résidant hors département et des villages voisins (Mme DECARLIS et Mme PRUNAUD).

Il est à noter qu'une entreprise de PARIS est venue spécialement chez nous, pendant le week-end (Directeur et 2 employés) avec un fourgon de location rempli de colis de première nécessité, de cadeaux et paniers.

Merci et bravo pour cette très grande solidarité spontanée.

Malgré tous ces impondérables qui génèrent de grosses angoisses, nous avons essayé d'apporter un peu de joie et de réconfort dans les familles. Le repas convivial de fin d'année et apprécié de tous était invisable face au COVID 19.

Il a donc été décidé de distribuer comme chaque année les chèques cadeaux de 30 € par enfant de moins de 12 ans et les paniers de Noël à partir de 62 ans.

Nous espérons qu'en fin 2021, nous pourrions voir l'avenir différemment.

Cela s'est passé au village en 2020

SOIREE ESTIVALES DU DEPARTEMENT

Une soirée Jazz avec "RONNIES RAE PROJECT" a eu lieu
Le Samedi 8 Août 2020 à 21 heures
Place du Centenaire - Malaussène



LES PETITS LOUPS

L'association des « Petits Loups » est une association à but non lucratif qui organise tout au long de l'année des animations pour divertir les pitchouns de Malaussène. L'année 2020 et 2021 a été et est encore marquée par la crise sanitaire qui nous empêche d'organiser des festivités.

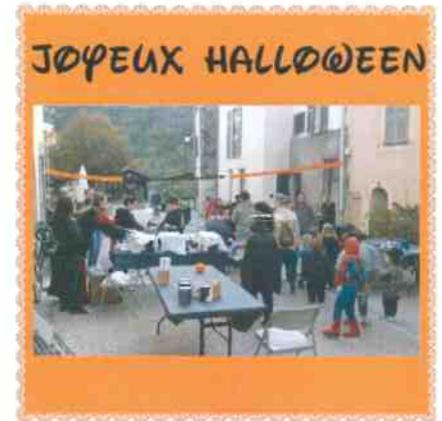


En temps normal, nous organisons plusieurs fêtes telles que le Carnaval, Halloween, Pâques, un Loto et une Kermesse.

Toutes les sommes récoltées lors de ces événements servent à programmer les festivités suivantes : Chaque année nous aidons l'école de Malaussène en lui attribuant une subvention pour les projets pédagogiques prévus sur l'année, comme en 2019 pour la Classe Verte

et pour, l'année 2020 les sorties à la piscine qui malheureusement n'ont pas pu être effectuées.

Les membres du bureau ont besoin de bénévoles supplémentaires qui souhaitent s'investir dans l'association et qui pourraient même intégrer le bureau : c'est pourquoi si l'envie de venir avec nous pour partager cette folle aventure vous tente, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons heureux de vous accueillir.



LE COMITE DES FETES DE MALAUSSÈNE

Suite à la crise sanitaire et au confinement, le comité des fêtes n'a pas pu mettre en place les manifestations programmées pour l'année 2020.

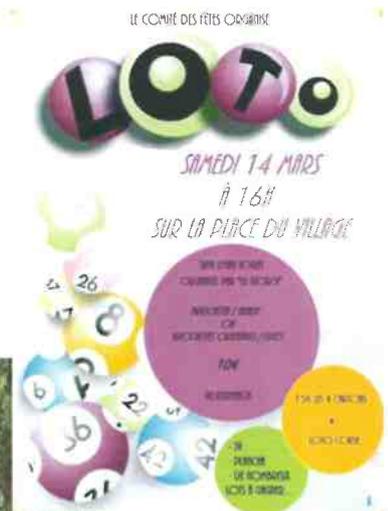
Ils ont pu effectuer un loto suivi d'une soirée organisée par les restaurateurs le 14 mars. Durant l'été, la Fête Patronale a eu lieu le dernier week-end de juillet, avec la cérémonie au Monument Aux Morts suivie de l'apéritif à la population offert par la mairie. Malgré les restrictions sanitaires, ils ont pu animer la commune avec un concours de boules le 31 juillet suivi des aubades le 1er Août 2020.

Après le passage de la tempête Alex, Monsieur le Président Joël ZAMPINI et les membres du comité ont décidé de venir en aide aux Malaussénois victimes de la catastrophe naturelle.

Pour cela, ils ont créé une cagnotte en ligne dans le but de récolter des fonds. La somme de 1360 € a été collectée et reversée au CCAS de Malaussène pour les sinistrés.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fait des dons.

Le comité des fêtes est en attente du protocole sanitaire afin de pouvoir reprendre les festivités afin d'animer notre village.



Cela s'est passé au village en 2020

L'association communale de chasse la

« MALAUSSENOISE »

« Ô couôr d'un vilage , lou soufle d'una passioun..... »,



C'est l'adage que vous pouvez lire sous le blason de l'équipe de chasse communale.

En effet, au cœur du village de Malaussène, notre petite équipe, s'active toute l'année pour assouvir sa passion !

Cette saison 2020/21 a été particulière à bien des égards, perturbant le déroulement de la saison de chasse l'équipe de la Malaussénoise.

La COVID 19 avec les contraintes engendrées par les mesures de distanciation, les confinements, et toutes les précautions à prendre, a forcé l'équipe communale de chasse à renoncer, à regrets, à organiser les festivités habituelles.

Tous les chasseurs vous le diront, une partie de chasse ne se borne pas à une simple traque de l'animal. L'esprit d'équipe, et les moments de convivialité qu'elle engendre font partie intégrante de l'acte.

Les moments de partages avec la population de Malaussène en font partie !

Comme les catastrophes arrivent rarement seules, la commune a été frappée le 02 Octobre par la tempête ALEX. La nature environnante a subi de forts dégâts, engendrant des modifications de la topographie. Les accès au domaine forestier et aux postes habituels de chasse s'en sont trouvés perturbés.

Le préfet a pris, à cette occasion, la sage décision d'interdire l'accès aux massifs dans l'attente d'une stabilisation des sols. Ceci venant s'ajouter à l'arrêté interdisant la pratique de la battue au grand gibier les dimanches, pendant la période de confinement.

Toutes ces contraintes ont considérablement réduit, le nombre de jours pour la pratique de la chasse.

Aussi nous aurions pu penser que notre saison amputée en partie, cela aurait un impact sur les quotas de sangliers prélevés.

En tant que Président de Chasse « La Malaussénoise », je suis heureux de vous annoncer, que notre équipe a redoublé d'effort en association avec l'équipe de Revest les roches. Nous avons inscrit quatre-vingt-dix-neuf sangliers à notre tableau de chasse sur les deux communes, dont quatre-vingt-quatre représentants de l'espèce sur la commune de Malaussène.

Ce quota de sangliers prélevés permettra de diminuer les nuisances dans les jardins familiaux.

Je profite également de ce moment pour vous informer que notre association de chasse va, en partenariat avec la fédération de chasse des alpes maritimes entamer un programme d'aménagement en faveur du petit gibier sur la commune de Malaussène. Des espaces vont être déboisés et débroussaillés pour adapter le biotope afin de réintroduire des perdreaux. Je remercie les propriétaires concernés qui ont généreusement accepté de mettre leurs terrains à disposition pour cette opération.

Pour information : toute personne qui serait désireuse de nous rejoindre peut prendre contact avec moi, ou un des membres de mon équipe afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Nous sommes ouverts à toutes les candidatures, et c'est avec un réel plaisir que vous serez accueilli par les membres de l'association.

Enfin, je ne saurai finir sans avoir une pensée émue pour notre ami Georges GONNER, membre de notre équipe de longue date, qui nous a quittés cette année. Il s'en est allé, mais je suis certain qu'en compagnie de nos amis Malaussénois également disparus dernièrement, ils se réjouissent de voir l'attachement indéfectible que toute l'équipe porte à notre commune.

Le Président de la « MALAUSSENOISE »
M. Cyril PALANCA